



Degradations de parties communes

Par **Lionel**, le **28/06/2010** à **19:51**

Bonjour,

nous sommes locataires depuis peu, et lors de notre crémaillère une personne non invitée par nous a taggué les murs et les portes de la cage d'escaliers. Le syndic prétend nos invités responsables de l'incident et veut nous faire payer les réparations, comment nous défendre?